

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS

2025-70

DEPARTEMENT DU TARN  
ET GARONNEArrondissement de  
Montauban

COMMUNE DE BESENS



## SEANCE DU 18 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM.: Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Magalie LALA, Nadège OGER, Amédée HUGANET, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU, Marjorie CIRODDE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM.: Jérôme FABRIS, Guillaume CAUMON, Severine MONTANARO WIECZORECK qui a donné procuration à Audrey GRANIOU, Sylvain PENCHE, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, Pauline CONDAMINES-NOURRISSON, qui a donné procuration à Jérôme FABRIS. ,

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation: 12/12/2025

**Délibération n°2025-70 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

## Exposé

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L. 2224-5, D2224-1 et R2224-6 à 17 ;

Le syndicat mixte d'aménagement de Garonne (SMAG) a établi son rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, joint en annexe.

Conformément aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales, ces éléments ont été transmis à l'ensemble des communes afin qu'ils soient présentés à leurs conseillers municipaux.

**Après présentation du rapport, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2024.**

Fait à Bessens, le 19/12/2025

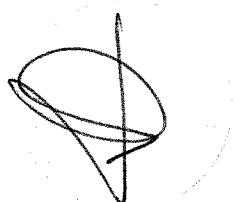
Le Maire,

Adrien RAPHET



La Secrétaire de Séance,

Brigitte MOT



Certifiée exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le :

19 DEC. 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

19 DEC. 2025